

Si ce message ne s'affiche pas correctement, cliquez sur ce lien .



SAINT JO ACTU Newsletter n°108 - Août 2021 - Communication

ACTUALITÉS

POINT MESURES COVID

Ces mesures sont bien sûr susceptibles de modifications, en fonction des nouvelles évolutions de l'épidémie et des mesures que pourraient prendre nos autorités de tutelle.

À partir du **9 AOÛT 2021**

Pour les patients, visiteurs et accompagnants, l'accès à ce lieu nécessite la
PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE



Certificat dans
TousAntiCovid

OU



Certificat
sur papier

Cette vérification ne permet **ni d'avoir accès, ni de stocker** vos données médicales.

OBLIGATION DE PRÉSENTER UN PASS SANITAIRE VALIDE

Depuis le 9 août, un pass sanitaire valide est obligatoire pour les patients, visiteurs et

accompagnateurs pour pouvoir entrer dans les bâtiments de l'Hôpital, ainsi que pour les personnes et salariés qui interviennent à l'Hôpital. Ce dispositif ne concerne pas les Urgences Adultes, Enfants et Maternité.

Que la personne se rende à l'Hôpital pour rendre visite à un proche, accompagner un patient (de principe les accompagnateurs ne sont pas autorisés, mais des exceptions sont possibles) ou pour une hospitalisation programmée ou encore une consultation, elle devra présenter à l'entrée du bâtiment un pass sanitaire valide.

Pour rappel, un pass sanitaire est valide dans trois cas :

1. Un schéma vaccinal complet
2. Un certificat de test négatif (RT-PCR, antigéniques et auto-tests supervisés) de moins de 72 heures
3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, ou un certificat de rétablissement.

Les contrôles auront lieu à l'entrée des bâtiments.

Nous vous invitons à prévoir de disposer d'un pass sanitaire valide avant votre venue à l'Hôpital, car votre rendez-vous sera annulé et reporté si vous n'êtes pas en mesure de l'honorer à l'heure prévue.



PORT DU MASQUE ET RESPECT DES GESTES BARRIERES

Le port du masque demeure obligatoire dans l'enceinte de l'Hôpital (extérieurs, bâtiments et chambres), quel que soit votre statut vaccinal.

Merci de respecter également la distance physique de sécurité et de vous désinfecter les mains à l'entrée dans l'établissement et régulièrement par lavage ou friction avec la solution hydro-alcoolique.

La Direction vous remercie de votre collaboration et de votre vigilance.



VISITES

Les visites sont autorisées tous les jours de 12h à 19h (hors unité COVID, secteurs de Soins Critiques, Pédiatrie-Médecine néonatale, Maternité). 1 personne par visite, sous réserve d'un pass sanitaire valide.

Règles particulières en Pédiatrie et en Médecine Néonatale :

1 seul parent est autorisé auprès de l'enfant 24h sur 24h (le test PCR négatif reste nécessaire en absence d'un statut vaccinal complet et port du masque obligatoire lorsqu'un personnel soignant entre dans la chambre) ; pour le parent qui fait des allers-retours entre l'Hôpital et le domicile, port du masque chirurgical obligatoire en continu toute la journée

Aucune autre visite n'est autorisée.

Règles particulières en Maternité :

Le second parent est autorisé auprès de la maman et de l'enfant.

Aucune autre visite n'est autorisée.

Après 19h, le second parent reste dans la chambre (sans déambulation à l'extérieur) ou part jusqu'au lendemain.



ACCES DE NUIT À L'HÔPITAL

Entre 20h le soir et 6h le lendemain matin, l'accès à l'Hôpital Saint Joseph est strictement interdit pour les patients et visiteurs, hors urgences.

Si vous devez vous rendre à l'Hôpital Saint Joseph sur ce temps, merci de prendre note des nouvelles mesures :

- L'entrée piétons et voitures Boulevard de Louvain est fermée dès 20h.
- Pour les Urgences Adultes : l'entrée piétons et voitures se réalise par les Urgences Adultes.
- Pour les urgences Enfants et autres cas, l'entrée se fait par le Pôle Parents-Enfants, Boulevard Rabatau/Traverse de l'Antignane.
- Hors Urgences, aucun véhicule ne rentre dans l'enceinte de l'Hôpital entre 20h et 6h.

Pour rappel,

- L'Hôpital Saint Joseph est accessible de 6h à 20h.
- Les visites sont autorisées de 12h à 19h (hors cas particuliers en Maternité, Pédiatrie-Médecine néonatale, Unités COVID et Secteurs de Soins Critiques) sur présentation d'un pass sanitaire.
- Les visiteurs de moins de 16 ans ne sont pas autorisés.
- Le parking du Pôle Parents-Enfants est strictement réservé aux personnels de l'Hôpital Saint Joseph.
- Le parking Latil, accessible depuis le Boulevard de Louvain, est réservé aux patients et proches.
- L'accès piétons Latil est fermé.

- L'accès piétons Prado est réservé aux personnels de l'Hôpital.

La Direction de l'Hôpital vous remercie de votre compréhension.



Hôpital Saint Joseph

26, bd de Louvain 13285 Marseille Cedex 08

Tél : 04 91 80 65 00

www.hopital-saint-joseph.fr

Cet e-mail a été envoyé à [\[\[EMAIL_TO\]\]](#), [cliquez ici pour vous désinscrire.](#)